

10 télévisions satellitaires déclarées illégales au Togo



La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) convoque sur le jeudi prochain des promoteurs et directeurs des télévisions satellitaires au Togo. Les chaînes en question, 10 au total, ont une existence illégale dans le pays selon l'autorité de régulation des médias.

{loadmoduleid 212}

La HAAC révèle l'existence des télévisions illégales au Togo. Il s'agit d'après la liste rendu public de Dynamique Gospel, MICS TV, Aménuvévé Aflao TV, JR TV, AC TV, Zoé Channel, Ministère International de Prière du Changement (MIPC TV), JES TV, Céleste World TV et d'Aigle TV.

{loadmoduleid 214}

Les promoteurs et directeurs sont conviés à une réunion avec les autorités de la HAAC pour savoir le sort qui leur est réservé.

« Le Président de la HAAC invite les promoteurs et directeurs des télévisions satellitaires créées illégalement à bien vouloir prendre part à une rencontre pour une importante information les concernant, le jeudi 28 janvier à 10H 00 au siège de l'institution », a signé Pitalounani Telou, Président de la HAAC.

Cette convocation intervient quelques jours après que la HAAC la liste a publié la liste officielle des médias officiels qui se sont conformés au nouveau texte qui régit la création d'un média en ligne au Togo.

Désormais tous les sites, radios et télévisions doivent se déclarer à la HAAC enfin de permettre à l'institution de bien réguler.

{loadmoduleid 220}